

République française

Département de l'Aisne

## COMMUNE DE CIRY SALSOGNE

Séance du 15 février 2023

Membres en exercice :  
15

Date de la convocation:

L'an deux mille vingt-trois et le quinze février à 18H, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint pour le Maire empêché.

Présents : 11

Votants: 11

**Présents :** Marcel BASTON, Séverine BERGE, Christiane CAMACHO, Serge CAMACHO, Jean-Marie CLICHE, Pascal FERRAT, Valentin NOIRET, Matthieu EVERAERE, Adrien VALLIEZ, Elodie DEJARDIN, Maryline TOURIGNY

Ont donné pouvoir :  
0

**Absents:** Angélique DRUART, Antoine DUMONT, Patrick POINCELET, Isabelle PREVOTEAUX

**Secrétaire de séance:** Christiane CAMACHO

### Objet de la délibération : Voeu relatif au projet de fermeture d'une classe sur le RPID CHASSEMY CIRY SALSOGNE SERMOISE VASSENY - DE\_2023\_013

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, informe le Conseil Municipal que le 23 janvier 2023, Monsieur Olivier PETIT, Inspecteur de l'Education Nationale du Soissonnais, informait les Maires de chaque commune, de la suppression d'un poste d'enseignant sur le groupement scolaire Chassemy Ciry Salsogne Sermoise Vasseny à la rentrée 2023/2024, sans tenir compte du projet de construction de 22 logements sur la commune de Vasseny (début des travaux 2023). Une étude est également lancée pour un lotissement sur la commune de Ciry Salsogne.

Le Comité Syndical du Syndicat Scolaire a décidé, dans sa séance du 24 janvier 2023, de la fermeture d'une classe de Chassemy, à savoir :  
9 voix pour la fermeture de Chassemy, 1 voix pour la fermeture de Ciry Salsogne et un bulletin Blanc.

Dans le procès-verbal des délibérations du 8 février 2023 de la commune de Chassemy, il est indiqué que ce serait plus pertinent que ce soit Ciry Salsogne qui ferme une classe, mettant en avant ses investissements à hauteur de 58.000 € dont 20.000 € financés par l'Etat.

Monsieur Serge CAMACHO, 1er Adjoint, rappelle que la commune de Ciry Salsogne a investi :

- pour la réfection de deux plafonds dans l'école à hauteur de 6.997,20 € TTC dont une subvention de 3.144,66 €
- pour la réfection de la cour d'école à hauteur de 21.144,00 € TTC dont une subvention de 7.929 €

Des travaux sont également prévus pour la rénovation du portail et des portillons de la cour de l'école. Les subventions sont en cours.

Monsieur Serge CAMACHO tient à préciser que la commune a acheté en 2011 un terrain d'une valeur de 120.000 € dans le but de l'installation d'un pôle scolaire regroupant les quatre communes, pôle auquel la commune de Chassemy a toujours refusé d'adhérer, refus réitéré lors de la réunion du 24 janvier 2023. En matière de gâchis, celui là est conséquent.

Quant à l'emprunte carbone, il aurait été judicieux de s'en préoccuper avant de refuser l'adhésion au pôle

RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/02/2023 002-210201828-20230215-DE_2023_013-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Serge CAMACHO et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désapprouve le projet de fermeture d'une classe sur le RPID Chassemy, Ciry Salsogne. Sermoise. Vasseny à la rentrée 2023/2024,
- dénonce la contestation du Conseil Municipal de Chassemy de la décision du Syndicat Scolaire du 24 janvier 2023, vote qui s'est déroulé sans irrégularité et démocratiquement

Pour extrait certifié conforme  
Pour le Maire empêché, le 1er Adjoint  
Serge CAMACHO



RF Préfecture de l'AISNE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/02/2023 002-210201828-20230215-DE_2023_013-DE